

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2004

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente - Monsieur Alain Holler, Mesdames Maryline Sigwald, Anne Roche, Monsieur Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Madame Dominique Denis, Adjoint - Madame Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Briand, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajde, Christian Alessio, David Bourgoïn, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Françoise Parcollet, Messieurs Michel Thomas, Vincent Pilato, Madame Annie Gutnic (arrivée à 21 heures), Monsieur Dormont, Madame Marie-Laure Larcher.

Absents excusés représentés :

- Monsieur Jean	Montel	pouvoir à	Monsieur Jean	Briand
- Madame Marie	Lauriat	pouvoir à	Madame Maryline	Sigwald
- Monsieur Jean	Monguillot	pouvoir à	Madame Marie-Hélène	Aubry
- Monsieur Paul	Tremsal	pouvoir à	Madame Claudine	Chicheportiche
- Madame Rosalina	Da Silva Pinto	pouvoir à	Madame Edith	Rouchès
- Madame Béatrice	Covas-Jaouen	pouvoir à	Monsieur Christian	Alessio
- Madame Jocelyne	Atinault	pouvoir à	Monsieur Jaime	Manueco
- Madame Agnès	Foucher	pouvoir à	Monsieur Jean-François	Dormont
- Madame Annie	Gutnic	pouvoir à	Monsieur Vincent	Pilato (jusqu'à 21 heures)

Monsieur Roger Ohlmann est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 2 JUILLET 2004

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est approuvé, par 24 voix pour, 1 voix contre (M. Thomas), 5 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont), 3 élus ne participant pas au vote (Mmes Sigwald, Parvez, Larcher).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Conventions de formation avec la société I.S.R.P.
- Contrat de prestations de services pour la passation d'un marché d'assurances avec le cabinet ABECASSIS
- Contrat avec le laboratoire d'analyses médicales BALIAN
- Adoption d'un contrat relatif à la mise en conformité de la signalisation lumineuse tricolore de la commune d'Orsay avec l'entreprise STPEE

- Avenant n°2 à la décision n°03-40 relative à la création d'une régie d'avances pour le service Jeunesse
- Conventions de formation avec la société GERESO
- Acte constitutif d'une régie d'avances temporaire dans le cadre d'un mini séjour d'été à Lacanau du 5 au 10 juillet 2004
- Acte constitutif d'une régie d'avances temporaire dans le cadre d'un mini séjour d'été à Die du 12 au 18 juillet 2004
- Acte constitutif d'une régie d'avances temporaire dans le cadre d'un mini séjour d'été à Buthiers du 19 au 23 juillet 2004
- Adoption d'un marché relatif à l'élaboration d'un dossier technique de consultation des entreprises et à la réalisation d'une mission de suivi des travaux de réfection des planchers du troisième étage de l'Hôtel de Ville avec le Bureau d'études TM Conseils
- Adoption d'une convention relative à la réalisation de travaux de dissimulation des lignes téléphoniques aériennes situées avenue de l'Épargne avec France Télécom
- Adoption d'un contrat de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une mission de diagnostic et d'aide à l'élaboration de dossiers de subvention dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées avenue des Fauvettes, avenue de Villeziens et allée des Planches avec le Bureau d'études Vincent RUBY
- Adoption d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation de la cuisine centrale de la commune d'Orsay avec l'E.U.R.L. GORISSE
- Adoption d'un contrat relatif à la réalisation d'une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et au suivi de l'exécution des travaux de mise en conformité de branchements particuliers avec la société Lyonnaise des Eaux
- Adoption d'un marché relatif à la fourniture et à l'installation d'une climatisation dans les locaux sous-combles de l'Hôtel de Ville de la commune d'Orsay avec l'entreprise PAYET CLIMAX
- Adoption d'un contrat relatif à la modernisation et au renforcement de l'éclairage public de la commune d'Orsay avec l'entreprise STPEE
- Adoption d'un contrat relatif à la conception, direction et création artistique d'un guide de la commune d'Orsay avec l'entreprise TOMBOUCTOU
- Adoption d'un contrat relatif aux travaux de réfection de l'escalier du Buisson-Pycard de la commune d'Orsay avec l'entreprise ERTPI
- Adoption d'un contrat relatif à des travaux d'aménagement d'aires de jeux au sein de la commune d'Orsay avec l'entreprise FORECO
- Adoption d'un marché relatif à la fourniture, installation et mise en service d'une saleuse sableuse automatique avec l'entreprise ACOMETIS
- Adoption d'un contrat relatif aux travaux d'aménagement de l'accès à l'école maternelle de Maillecourt avec l'entreprise ERTPI
- Reconduction d'un contrat de prestations de service pour la capture, ramassage, transport des animaux errants sur la voie publique et exploitation de la fourrière animale avec la S.A. SACPA
- Convention de mise à disposition (à titre gratuit) de l'observatoire du Moulon à l'Association Astronomique de la Vallée
- Adoption d'un contrat relatif aux travaux de désamiantage et de démolition d'un bâtiment préfabriqué situé rue Mademoiselle à Orsay avec l'entreprise SENET
- Adoption d'un contrat relatif aux travaux de désamiantage d'un bâtiment situé dans l'espace forum, allée de la Bouvèche à Orsay avec l'entreprise SENET
- Adoption d'un marché relatif à l'impression du guide de la commune d'Orsay 2004/2005 avec l'entreprise S.I.O.
- Adoption d'un contrat de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une mission de diagnostic et d'aide à l'élaboration de dossiers de subvention dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées avenue de Lattre de Tassigny avec le Bureau d'études Vincent RUBY
- Adoption d'un contrat relatif aux travaux de chemisage continu et partiel, eaux usées et eaux pluviales dans plusieurs voies de la commune d'Orsay avec l'entreprise SCREG ILE-DE-France

- Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit à l'association Amicale des Locataires
- Suppression de la régie d'avances auprès des bibliothèques et de la discothèque
- Suppression de la régie d'avances auprès de la Direction de la communication – culture
- Avenant à la décision n°97-16 portant création d'une régie d'avances pour la crèche la Farandole
- Avenant à la décision n°00-63 portant création d'une régie d'avances pour la crèche de Mondétour
- Avenant à la décision n°02-80 portant création d'une régie d'avances pour la Halte-Garderie
- Avenant à la décision n°87-69 portant création d'une régie d'avances pour la Police Municipale
- Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit à la Fédération Française des Sports Vidéo
- Adoption d'un marché relatif à la réalisation de levés topographiques impasse de Planches et avenue de Lattre de Tassigny avec le cabinet Michel MERCIER
- Adoption d'une convention de contrôle technique de l'opération d'extension de l'école maternelle du Centre avec la société le Bureau Véritas
- Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit aux associations «Aide à Domicile» et «Partage»
- Conventions simplifiées de formation continue avec la société CIRIL SA
- Convention simplifiée de formation continue avec la société MB FORMATION

2004-83 - RAPPORT D'EXPLOITATION 2003 - LES FILS DE MADAME GERAUD - MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE - MONDETOUT)

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement, pour l'année 2003.

2003-84 - RAPPORT ANNUEL 2003 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENFANCE INADAPTEE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée pour l'année 2003.

2004-85 - INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES RELATIF A L'EVALUATION SUR LES CHARGES DE PERSONNELS COMMUNAUX CONCERNES PAR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI»

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges relatif à l'évaluation sur les charges de personnels communaux concernés par le transfert de la compétence «Développement économique et emploi» en date du 9 juin 2004
- Approuve le montant des charges nettes transférées à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, commune par commune, tel que retrace dans le tableau suivant : pour les coûts salariaux et transferts de personnels dans le cadre de la compétence développement économique :

Communes	Charges transférées
Bures	12 743 €
Gif	75 202 €
Gometz le Châtel	0 €
Igny	8 081 €
Orsay	21 628 €
Palaiseau	75 280 €
Saclay	0 €
Saint Aubin	0 €
Vauhallan	0 €
Villiers-le-Bâcle	0 €
TOTAL	192 934 €

- Charge Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2004-86 - INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE «DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES» (ENTREE DE GOMETZ-LE-CHATEL, FINANCEMENT TEOM) ET PROPOSITION DE REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges sur le transfert de compétence déchets ménagers et assimilés, en date du 9 juin 2004 ;
- Approuve le montant de la charge nette transférée, au 1^{er} janvier 2004, par la commune de Gometz le Châtel à la communauté d'agglomération du plateau de Saclay, au titre de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, soit 115 991 € ;
- Approuve la révision de l'attribution de compensation due par la communauté d'agglomération du plateau de Saclay à ses communes membres, suite à l'évaluation du mode de financement de l'élimination des déchets ménagers, consistant à restituer à ces communes les montants figurant au tableau suivant :

Communes	Montant en euros à restituer en 2004 aux communes, au titre des déchets ménagers
Bures-sur-Yvette	38 616 €
Gif-sur-Yvette	85 417 €
Gometz-le-Châtel	115 911 €
Igny	0 €
Orsay	64 498 €
Palaiseau	207 040 €
Saclay	201 544 €
Saint-Aubin	42 243 €
Vauhallan	2 478 €
Villier-le-Bâcle	30 522 €
TOTAL	788 269 €

- Dit que cette révision d'attribution de compensation prend effet au 1^{er} janvier 2004 ;
- Autorise Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay.

2004-87 - INTERCOMMUNALITE - RETRAIT DE LA COMMUNE DE BIEVRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DES COMMUNES DE LA VALLEE DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE - AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au retrait de la Commune de Bièvres du Syndicat Intercommunal de l'Equipement des Communes de la Vallée de l'Yvette et de la Bièvre, à compter du 1^{er} janvier 2005.

2004-88 - INTERCOMMUNALITE - DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES EXPLOITEE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE SUR LA COMMUNE DE VILLEJUST

Après appel de candidatures et élections à mains levées :

- Monsieur Guy Aumette : 26 voix
- Monsieur Michel Thomas : 7 voix

Le Conseil municipal désigne Monsieur Guy Aumette pour le représenter au sein de la commission locale d'information et de surveillance des installations de traitement des déchets exploitées par le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse sur la commune de Villejust.

2004-89 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 1 voix contre (Mme Parcollet), 6 abstentions (M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires et non titulaires, suivant le récapitulatif ci-après, qui tient compte des modifications liées à :

- . 1 recrutement sur un poste budgété non pourvu
- . 2 nominations stagiaires
- . 6 transformations de postes

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	<u>NOUVEAU CADRE D'EMPLOI</u>	SERVICES CONCERNES
Recrutement sur poste budgété 1 attaché titulaire Poste non pourvu	1 attaché non titulaire Poste pourvu	Communication
Nominations stagiaires 1 attaché non titulaire Poste pourvu 1 rééducateur non titulaire Poste pourvu	1 attaché stagiaire Réussite concours 1 rééducateur stagiaire Réussite concours	Secrétariat général Petite enfance
Transformations de postes 1 agent d'entretien non titulaire Poste pourvu 1 agent d'entretien titulaire Poste non pourvu 1 agent technique titulaire Poste pourvu 1 agent d'entretien titulaire Poste pourvu 1 agent technique titulaire Poste pourvu 1 auxiliaire de puériculture chef titulaire - Poste non pourvu	1 contrôleur non titulaire Réussite examen - Validation d'acquis 1 agent d'animation non titulaire Poste pourvu 1 agent technique qualifié titulaire Réussite concours 1 agent technique titulaire Réussite concours 1 agent technique qualifié titulaire Réussite concours 1 auxiliaire de puériculture non titulaire Poste pourvu	Techniques Centres de loisirs Gestion des salles Scolaire Restauration scolaire Petite enfance

2004-90 - URBANISME - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 81 M² PRELEVEE SUR LA PARCELLE AB 496

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'une part, l'acquisition d'une emprise de 81 m² à l'euro symbolique prélevée sur la parcelle AB 496, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte à venir.

2004-91 - URBANISME - CESSION D'UNE EMPRISE DE 499 M² PRELEVEE SUR UN TERRAIN SITUE CHEMIN DE LA CYPRENNE ET CADASTRE AO 75

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, MM. Pilato, Dormont), 2 abstentions (Mme Gutnic, Mme Larcher) :

- Abroge la délibération 2004-10 du 9 février 2004 relative à la cession d'une emprise de 485 m² prélevée sur un terrain situé chemin de la Cyprenne ;
- Décide de la cession d'une emprise de 499 m² détachée de la parcelle AO 75 au profit de Monsieur et Madame GERAUDIE ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à la cession de cette emprise pour un montant de 19 960 €.

2004-92 - URBANISME - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE D'UN FINANCEMENT «PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS» POUR LA CREATION D'UNE ZONE 30 ET DU REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BIBLIOTHEQUE DANS LE QUARTIER DU GUICHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'une zone 30 et réaménagement de la place de la bibliothèque (y compris acquisitions foncières), pour un montant de 590 500 € H.T., dont le financement a été approuvé par l'Etat ;
- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette partie de projet ;
- S'engage à trouver les financements complémentaires ;
- Sollicite auprès de l'Etat la subvention au taux maximum, conformément au tableau de financement du contrat de pôle approuvé par le S.T.I.F. et les financeurs précités ;
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ce projet ;

2004-93 - URBANISME - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE D'UN FINANCEMENT «PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS» POUR LA CREATION D'UNE ZONE 30 ET LE TRAITEMENT DES RABATTEMENTS PIETONS DANS LE QUARTIER DU GUICHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de traitement des rabattements piétons et la création d'une zone 30, pour un montant de 762 500 € H.T., dont le financement a été approuvé par la Région Ile-de-France ;
- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette partie de projet ;
- S'engage à trouver les financements complémentaires ;
- Sollicite auprès de la Région Ile-de-France la subvention au taux maximum, conformément au tableau de financement du contrat de pôle approuvé par le S.T.I.F. et les financeurs précités ;
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ce projet.

2003-94 - SERVICES TECHNIQUES - HOTEL DE VILLE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONFORTATION DES PLANCHERS DU NIVEAU TROIS DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (M. Thomas) autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tous actes afférents au marché de travaux de confortation des planchers du niveau trois de l'Hôtel de Ville avec la société «Les Charpentiers de Paris», domiciliée 46, rue des Meuniers - BP 102 - 92225 BAGNEUX Cedex, pour un montant global et forfaitaire de 104 029,96 Euros TTC.

2004-95 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE N°03/2004 - LOT N°2 « MENUISERIE EXTERIEURES METALLIQUES - SERRURERIE » AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part, l'avenant au marché n°03/2004 relatif à l'augmentation de la masse des prestations de menuiseries extérieures métalliques et de serrurerie dans le cadre de l'opération de restructuration de la cuisine centrale pour un montant global et forfaitaire de 6 555 €uros H.T. (soit 7 839,78 €uros TTC) et d'autre part, autorise Madame le Maire à le signer.

2004-96 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE N°08/2004 - LOT N°7 « PRODUCTION DE FROID ET PANNEAUX SPECIFIQUES » AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve d'une part, l'avenant au marché n°08/2004 relatif à l'augmentation de la masse des prestations de fourniture d'équipements frigorifiques dans le cadre de l'opération de restructuration de la cuisine centrale pour un montant global et forfaitaire de 3 743 €uros H.T. (soit 4 476, 62 €uros TTC) et d'autre part, autorise Madame le Maire à le signer.

2004-97 - CULTURE - DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AVANCE DISPONIBLE AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat d'avance présenté par le Centre National de la Cinématographie pour un montant de 74 000 €uros correspondant aux droits futurs à revenir de la taxe spéciale à percevoir dans les salles de cinéma.

2004-98 - JEUNESSE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'INFORMATION JEUNESSE ESSONNE

Après appel de candidatures et élections à mains levées :

- Mme Chicheportiche : 26 voix
- Mme Larcher : 7 voix

Le Conseil municipal, désigne Madame Claudine Chicheportiche pour la représenter dans le cadre des élections du Conseil d'Administration du Centre Information Jeunesse Essonne.

Orsay, le

Le Secrétaire,

Le Maire,

Roger OHLMANN.

Marie-Hélène AUBRY.